

Séance publique du 11 juillet 2005

Délibération n° 2005-2881

commission principale : finances et institutions

objet : **Rencontres nationales annuelles de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau) - Attribution d'une subvention complémentaire exceptionnelle à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 juin 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Les rencontres annuelles de la Fédération nationale des agences d'urbanisme (Fnau) sont un temps fort de rencontres entre les acteurs du développement territorial, élus, techniciens, chercheurs. Chaque année, ces rencontres rassemblent près d'un millier de personnes concernées.

Dans le cadre du réseau des trois agences de Rhône-Alpes (Grenoble, Lyon et Saint Etienne), les conseils d'administration des trois organismes ont jugé opportun de renforcer les coopérations engagées entre les trois villes en proposant l'organisation conjointe des rencontres nationales de la Fnau à l'automne prochain. Cette proposition a reçu le plein accord du Bureau de la Fnau, présidé par monsieur André Rossinot, maire de Nancy.

Le thème général retenu pour ces XXVI^e rencontres est : Métropole(s) en question, métropole(s) en action. Il s'agira de poser et si possible de répondre aux questions de la compétitivité des villes, de la concurrence entre elles ou encore des problèmes liés aux équilibres institutionnels, sociaux et environnementaux.

Organisées par les trois agences de Rhône-Alpes, ces rencontres organisées sur trois jours se dérouleront sur les trois sites : à Grenoble le thème de la métropole vécue, à Saint Etienne, le thème de la métropole en projet et à Lyon, celui de la métropole attractive et son rayonnement. En plus de la journée de travail proprement dite, des moments particulièrement forts se dérouleront à Lyon dont la séance plénière du 15 décembre.

Monsieur le président de l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise a sollicité monsieur le président de la Communauté urbaine afin que la collectivité apporte une contribution à l'organisation de ces rencontres nationales. Le principe de répartition des dépenses et des recettes retenues par les présidents des trois agences est le suivant : 50 % pour l'agence de Lyon, 25 % pour l'agence de Grenoble et 25 % pour l'agence de Saint Etienne. Le budget global est à ce jour estimé à 740 000 €. La part Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise (hors contribution Fnau et apport en nature du Conseil régional) est évaluée à 292 500 €.

Se fondant sur le retentissement et l'intérêt pour le rayonnement international de l'agglomération que peuvent avoir ces rencontres annuelles, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 100 000 € à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise pour l'organisation de cette manifestation.

Cette subvention exceptionnelle de 100 000 € porterait à 4 255 000 € (4 155 000 € sont déjà inscrits au budget principal 2005 de la Communauté urbaine) la subvention en espèce accordée à cet organisme partenaire de la Communauté urbaine ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

1° - Accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 000 € à l'Agence d'urbanisme de l'agglomération lyonnaise pour l'organisation des XXVI° rencontres annuelles de la Fédération nationale des agences d'urbanisme qui se tiendront du 13 au 15 décembre 2005 à Grenoble, Lyon et Saint Etienne.

2° - La dépense correspondant à la subvention exceptionnelle au titre de 2005, d'un montant de 100 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au compte 657 480 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,